



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **10 février 2023** – 20h30 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 02/02/2023
Nombre de membres en fonction : 05
Nombre de membres présents : 05
Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie,
LAMARQUE Julie, LAURENT Alain

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Mme Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022
- Délibération travaux électricité à la Salle des Fêtes
- Délibération devis ONF pour coupe 2023
- Délibération retrait total des délibérations 2022/1-4 et 2022/6-3 et nouvelle délibération devis toiture salle des fêtes et demande subvention
- Délibération modification statuts SEBCS
- Délibération de soutien à la demande de reconversion du CRF de Saint-Blancard
- Modification délibération 2020/8-4 du 4 septembre 2020 de désignation des délégués au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save
- Reprise délégations de François MARC
- Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2022

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération – Travaux électricité salle des fêtes

Madame la Maire explique que suite à la pose de la prise dans la cuisine, Stéphane a vérifié le tableau électrique et relevé un problème sur 1 disjoncteur. Du coup, il a vérifié toute l'installation et établi un rapport d'évaluation qui mentionne de nombreux défauts. Il propose d'intervenir pour la remise en état (sécurité et normes) pour un montant total de 1474,18€.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant les travaux et le devis proposé votée à l'unanimité.

III. Délibération – Devis ONF coupe 2023

Madame la Maire présente le devis des travaux 2023 sur la parcelle 11a établi par la technicienne de l'ONF en charge de notre forêt communale : travaux préalables à la régénération (broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre) = 8035,50 € TTC

OBSERVATIONS :

Le Conseil Municipal ne comprend pas pourquoi de tels travaux sont de nouveau programmés alors qu'ils n'ont rien apporté les fois précédentes. Les Conseillers souhaitent rencontrer l'ONF pour refaire le point pour la gestion de cette parcelle – Délibération rejetée par 5 voix contre.

IV. Délibération – Retrait délibérations et nouvelle délibération devis toiture salle des fêtes

Madame la Maire rappelle les 2 devis précédemment établis par l'entreprise DUBARRY et explique que suite à son RDV avec l'Architecte des Bâtiments de France permettant de modifier les prescriptions afin de limiter l'impact financier, un nouveau devis a été demandé à cette entreprise. Son montant s'élève à 29 000€ HT. De plus, Madame la Maire ayant contacté le Conseil Départemental pour demander un complément de subvention, il a été convenu avec celui-ci de prendre une nouvelle délibération et d'annuler les précédentes. La subvention du Conseil Départemental attendue s'élève à 40% du montant total des travaux HT, soit 11 600€. Ainsi, l'autofinancement serait de 13 955,63€ HT.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant le devis de l'entreprise DUBARRY, le plan de financement présenté, la demande de subvention et le retrait des 2 délibérations précédentes votée à l'unanimité.

V. Délibération – Modification statuts SEBCS

Madame la Maire présente la demande de la commune de Mancieux d'adhérer au syndicat SEBCS pour la compétence assainissement, ce qui entraîne une modification des statuts de ce syndicat. Il appartient à toutes les communes membres de se prononcer sur cette modification des statuts afin d'intégrer la commune de Mancieux.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant la modification des statuts du SEBCS votée à l'unanimité.

VI. Délibération – Soutien à la demande de reconversion du CRF de St-Blancard

Madame la Maire explique que le CRF a fermé définitivement le 15/12/2022. La Mairie de St-Blancard souhaite une reconversion de ce site et a établi des propositions :

- Projet porté par AFG Autisme pour l'accompagnement des personnes handicapées par des troubles de l'autisme
- Projet de Maison d'Education à Caractère Social
- Projet mixant les 2 besoins et pouvant aussi intégrer de l'habitat inclusif
- Projet de type SNU

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération pour souscrire à la demande de reconversion entièrement justifiée du CRF de St-Blancard votée à l'unanimité.

VII. Délibération – Délégués au SEBCS

Madame la Maire rappelle la délibération 2020/8-4 désignant les délégués de notre commune au SEBCS. Il convient de désigner un nouveau délégué suppléant en remplacement de François.

Julie LAMARQUE accepte d'être déléguée suppléante auprès de ce syndicat.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération désignant Julie LAMARQUE déléguée suppléante au SEBCS votée à l'unanimité.

VIII. Reprise délégations de François MARC

Madame la Maire explique qu'il convient qu'un Conseiller assure les délégations initialement données à François, afin de la seconder pour les questions relatives à l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

Elle précise que ces délégations peuvent donner lieu au versement d'une indemnité de fonction. Elle propose que celle-ci soit définie et inscrite lors du vote du budget prévisionnel.

Alain LAURENT accepte de reprendre ces délégations.

Julie LAMARQUE propose d'apporter son aide et ses connaissances à la gestion de l'exploitation de la forêt communale

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

IX. Questions diverses

- Madame la Maire demande au Conseil de déterminer les travaux à réaliser en 2023 :
Aménagement de la RD9 ; assainissement autonome de la salle des fêtes ; aménagement accès réserve incendie ; fossé Rue de Dessous + fossé mère ; fossé mère + busage traversée RD chez Stéphane ⇒ voir avec Conseil départemental pour débouchage.
- Madame la Maire informe qu'une fermeture de classe est prévue à l'école de Cardeilhac
- Madame la Maire explique que le lampadaire situé devant chez Julie a été enlevé car il s'était décroché mais il n'a pas été ramené.
- Madame la Maire explique que le terrain de pétanque situé à côté de la salle des fêtes n'est pas communal ⇒ régularisation prévue

- Madame la Maire explique qu'une division parcellaire entre la Mairie et les logements est indispensable pour pouvoir signer le bail avec OPH31 ⇒ le bailleur se charge des démarches, les frais afférents seront partagés.

La séance est levée à 24h00.

Procès-verbal arrêté le 17 mars 2023	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD
	